



Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique

Département du territoire et de l'environnement
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)



La violence domestique : une priorité politique

- ▶ **International**
 - Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)
 - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- ▶ **National**
 - Message du Conseil fédéral le 11 octobre 2017
 - Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD)
 - Conférence latine contre la violence domestique (CL)
- ▶ **Canton de Vaud**
 - Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD)

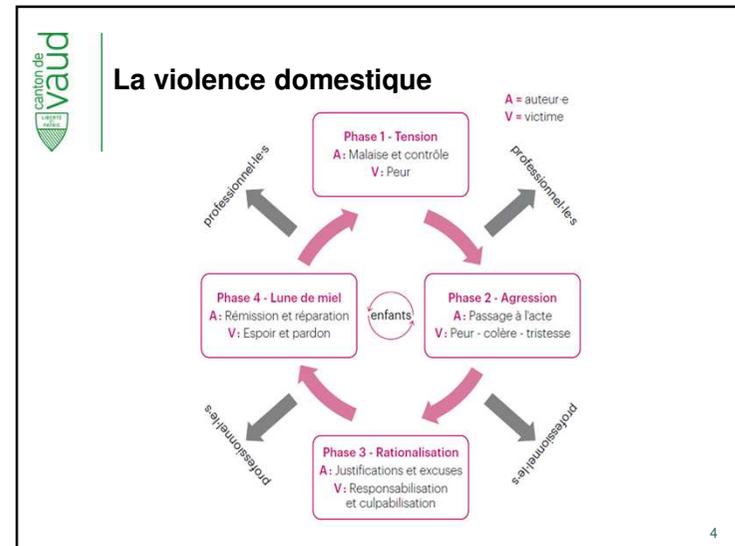
2



La violence domestique

- ▶ **Violence au sein du foyer – une affaire de couple**
- ▶ **Actes multiples**
 - violences physiques
 - violences psychologiques
 - violences sexuelles
 - violences économiques

3



 **La violence domestique dans le canton de Vaud***

Ces deux dernières années (2015 et 2016)

- ▶ Plus de 2800 infractions par an
- ▶ Plus de 1300 interventions de police : 4 par jour
- ▶ 8/13 homicides - violence domestique
- ▶ 4 infractions pour 1000 habitants, contre 2 en Suisse

*Statistiques policières de la criminalité 2015 et 2016

5

 **Mesures transitoires 2015**

Avant

- ▶ 30 expulsions par année
- ▶ Faible accès aux auteur·e·s
- ▶ Recours insuffisant aux programmes socio-éducatifs

→

Janvier 2015



6

 **Qui frappe part !**



- ▶ **Informations** systématiques pour les auteur·e·s et les victimes
- ▶ **Expulsion** de l'auteur·e du domicile commun pendant 14 jours
- ▶ **Transmission des coordonnées** de l'auteur·e par la police au Centre Prévention de l'Alc (CPAlc) **sur une base volontaire**
- ▶ **Soutien aux victimes** suite à une expulsion: la LAVI et l'Equipe Mobile d'Urgence Sociale (EMUS)

7

 **Qui frappe part !**

Bilan: 2015 et 2016

- ▶ **Augmentation du nombre d'expulsions**
 - de 30 expulsions par année à plus de 300
 - 290 auteur·e·s orienté·e par la police
 - 109 auteur·e·s ont bénéficié d'un entretien
 - **Peu d'auteur·e·s joint·e·s:**
- ▶ **Augmentation des victimes bénéficiant de l'aide d'urgence en cas d'expulsion**

8

 **Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD)**

UN CADRE LEGAL



1. Réduire la récurrence
2. Protéger les victimes
3. Spécialiser les professionnel·le·s
4. Renforcer la coordination

9

 **1. Réduire la récurrence**

- ▶ Informations aux victimes et auteur·e·s
- ▶ Expulsion de l'auteur·e **pendant 30 jours**
- ▶ Transmission **systématique** des coordonnées de l'auteur·e
- ▶ **Au minimum un entretien socio-éducatif**

10

 **1. Réduire la récurrence**

- ▶ Audition judiciaire d'office des parties
- ▶ Prise en charge coordonnée des situations à haut risque
- ▶ Port d'un bracelet électronique
- ▶ Sensibiliser - prévenir

11

 **2. Protéger les victimes**



- ▶ Intervention médico-sociale d'urgence systématique 24h/24h (EMUS)
- ▶ CMP-Guidance: interventions auprès des victimes et enfants lors d'expulsion
- ▶ CMP-Itinérance: consultations décentralisées pour les victimes: Lausanne, Bex, Montreux, Vevey, Nyon, Orbe, Yverdon-les-Bains, Payerne
- ▶ CpAle: programmes pour auteur·e·s
- ▶ Soutien psychologique, social, juridique et matériel (LAVI)

12

Spécialiser les professionnel-le-s
Renforcer la coordination

- ▶ Gestion des situations à haut risque
- ▶ Direction interservices
- ▶ Formations spécifiques
- ▶ Données statistiques

13

